

Dossier d'informations

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY
APPEL A CANDIDATURES 2014

Table des matières

Contexte et présentation du territoire.....	2
Présentation du territoire	2
Le climat	2
Accessibilité du territoire	2
Présentation de l'évènement.....	3
Les objectifs.....	3
Le public	3
Les lieux d'implantation	3
Le thème	3
L'esprit de l'évènement	3
Les conditions générales	4
Les artistes	4
Les œuvres	5
Les lieux.....	5
Les projets	5
Le dossier de candidature	6
Les pièces à fournir	6
Le contrat	6
La date limite d'envoi.....	6

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY

APPEL A CANDIDATURES 2014

CONTEXTE ET PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Massif du Sancy a été créée en 2000 et regroupait 11 communes jusqu'en 2011: *La Bourboule, Chambon-sur-lac, Chastreix, Egliseneuve-d'Entraigues, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire, Murot, Picherande, St Diéry, Besse Saint-Anastaise/ Super-Besse et St Nectaire* récemment depuis octobre 2008.

En 2012, 5 nouvelles communes ont intégré la Communauté de Communes du Sancy : Compains, Espinchal, Saint-Pierre Colamine, Saint-Victor-la-Rivière, Valbeleix. Ce qui a entraîné une évolution du règlement. Le nombre d'œuvres réalisées ne correspond plus au nombre de communes. En 2014, il est prévu de proposer 10 œuvres réparties sur le territoire Communauté de Communes du Sancy. **Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de modifier ce nombre. La décision finale sera connue courant mars 2014 avec l'annonce de la sélection 2014.**

L'Office de Tourisme du Sancy est compétente en matière d'évènementiel communautaire. Au travers de ces rencontres, il souhaite sensibiliser les publics à l'art contemporain et sublimer le territoire au travers de la création d'œuvres contemporaines.

Présentation du territoire :

Situé au cœur de l'Auvergne, au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le Massif du Sancy (63) est une entité géologique, humaine et touristique forte. Point culminant du Massif Central, le Puy de Sancy (1886m) domine ce vaste territoire naturel composé de nombreuses sources, cascades, lacs et rivières.

Né d'une activité volcanique intense, ce territoire de moyenne montagne a su mettre en valeur ses ressources en eau, par le développement du thermalisme et son relief, au travers de plusieurs stations de sport d'hiver.

Jusqu'au XVIII^e siècle, on ne soupçonnait pas l'origine des volcans bien que l'on ait utilisé couramment quantité de noms de lieux faisant allusion au feu ou à l'enfer ; comme la Cheminée du Diable et le Val d'Enfer.

L'ensemble est riche en sédiments et minéraux dont les montagnards surent très tôt tirer profit. Leurs maisons sont en lourdes pierres de lave et les toitures sont recouvertes de lauzes (phonolite, pierre issue de la lave du même nom).

C'est dans ce territoire préservé que la Dordogne prend sa source à 1350 m d'altitude. De nombreuses espèces animales caractéristiques des zones de moyennes montagnes telles que le mouflon, le chamois, la marmotte, l'hermine, la martre, ou encore, les ombles chevaliers et les petites écrevisses grises du Lac Pavin, vivent dans les reliefs du Sancy.

L'ensemble du massif regorge de fleurs : Lys Martagon, Gentianes jaunes (utilisées pour la fabrication d'apéritifs), Pensées sauvages, Narcisses ou encore quelques plantes carnivores comme la Drosera et la Grasette dans les tourbières.

Le climat :

Vivre dans le Massif du Sancy, c'est vivre au rythme de saisons très contrastées. Les hivers sont longs, rigoureux et la neige, souvent présente, perdure parfois jusqu'à la fin du printemps. L'été quant à lui, est fidèle aux attentes des randonneurs. Ensoleillé, il n'est jamais trop chaud car dans ce relief volcanique court inexorablement un air frais et vif. Impétueux, ce soleil d'été peut brutalement s'éclipser pour laisser place aux brouillards ou aux nuages d'orages.

Accessibilité du territoire :

Le territoire est bien desservi par les axes autoroutiers. Bordeaux est à 3 heures par l'autoroute A89, Clermont-Ferrand à 45 min, Montpellier à moins de 4 heures par l'autoroute A75 et Lyon à 2h40 par l'autoroute A72. Limoges est à 1h30 et Orléans à environ 3 heures par l'autoroute A20. Enfin, Paris est à 4 heures par l'A71.

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY

APPEL A CANDIDATURES 2014

PRESENTATION DE L'EVENEMENT

Horizons « Arts-Nature » en Sancy, programmé du 14 juin au 14 septembre 2014, est la huitième édition d'un évènement d'art contemporain qui puise son originalité dans l'inscription d'œuvres plastiques éphémères réalisées spécifiquement pour le Massif du Sancy.

Piloté par l'Office de Tourisme du Sancy, l'appel à projet porte sur la création de **10 œuvres d'art au sein de la Communauté de Communes du Massif du Sancy**

Cet évènement est avant tout un projet de territoire qui se veut pérenne et qui associe l'ensemble des collectivités et acteurs culturels et touristiques locaux concernés.

Horizons « Arts-Nature » en Sancy, évènement artistique de rayonnement national, s'adresse à tous les publics, avertis ou non avertis.

Les œuvres artistiques seront implantées en des lieux favorisant une mise en scène de la nature environnante.

L'évènement a pour objectif de :

- Développer la création contemporaine en Auvergne
- Permettre aux artistes professionnels d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire
- Renforcer le développement de la culture et du tourisme dans le Massif du Sancy

Le public ciblé :

- Les amateurs d'art contemporain
- Les touristes culturels
- Les touristes en séjours
- La clientèle de passage
- La clientèle de proximité (régionale, départementale)

Les lieux d'implantation :

Les lieux d'implantation potentiels des œuvres (via la proposition d'une liste exhaustive de sites d'intervention) s'appuient sur les critères suivants :

- Le critère esthétique et artistique du lieu : un milieu naturel atypique, dégagé, visible
- Des sites naturels
- Différentes typologies de site (puy, lac, forêt, espace dégagé...)
- Des lieux d'accueil du public à proximité (parking, aire de repos...)
- Des sites accessibles à tous (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite), ou au moins visibles de loin.

Le thème :

Aucune thématique spécifique n'est donnée à l'évènement afin de laisser les artistes libres d'exprimer leur sensibilité. Cependant, une ligne directrice se dessine autour des notions d'« environnement », de « territoire » et de « création » : « l'art et l'environnement » font débat actuellement, l'évènement s'engage sur cette voie.

L'esprit de l'évènement :

L'originalité de l'évènement émane de l'inscription d'œuvres plastiques éphémères réalisées spécifiquement pour le Massif du Sancy. L'artiste conçoit une œuvre spécialement pour le territoire en s'inspirant du lieu. Cet acte est aussi important que l'œuvre elle-même.

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY

APPEL A CANDIDATURES 2014

LES CONDITIONS GENERALES

Les artistes :

Le mode de sélection

- Horizons 2014 est ouvert à toute personne proposant un projet et une démarche artistique répondant aux critères et aux objectifs de l'évènement.
- L'évènement s'ouvre aussi aux jeunes talents. Une place spécifique pourra être faite aux jeunes talents au regard de la qualité des projets. Sont concernés comme "jeunes talents" les étudiants, seuls ou associés, des écoles d'Art, d'Architecture, de Paysage, en avant dernière ou dernière année de cursus ou ayant obtenu leur diplôme au maximum depuis 2 ans.
- Les artistes plasticiens seront sélectionnés par un comité de sélection, regroupant des spécialistes de l'art (centre d'art, DRAC, artistes) des membres de la société civile et des élus.
- Le comité de sélection retiendra 10 artistes sélectionnés (sous réserve de la qualité et faisabilité des projets proposés).
- La sélection des artistes est voulue nationale et internationale.
- Les décisions du comité de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats en mars sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions. Le jury pour faciliter la sélection se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux artistes candidats.

Présélection des artistes :

- Le comité de sélection présélectionne les artistes et valide cette sélection après présentation par chacun des artistes présélectionnés de devis de réalisation du projet.

Invitation d'un artiste :

- L'organisation se réserve le droit d'inviter un artiste qui choisira son site directement dans les sites proposés, ce site ne sera alors plus disponible.

Une rémunération artistique : d'un montant de **8 000 € TTC** sera attribuée à chaque artiste ou collectif d'artistes sélectionné **dont : 6.500 € de frais artistiques et 1.500 € de droits d'auteur.**

Elle doit comprendre les mentions suivantes, dont une partie sera l'affaire de l'artiste :

- La réalisation de l'œuvre : la création, l'achat et le travail des matériaux, la logistique, le transport éventuel d'éléments de l'atelier jusqu'au site, et l'installation de l'œuvre (les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires à leur travail) ;
- Les déplacements de l'artiste;
- La restauration et l'hébergement de l'artiste sur le territoire lors de la visite des sites et de la réalisation de l'œuvre (une liste d'hébergements est consultable sur le site Internet www.sancy.com ;
- La présence obligatoire de l'artiste lors du montage de son œuvre ;
- La présence obligatoire de l'artiste le jour du vernissage **programmé le mardi 10 juin (date à confirmer) ;**
- La réalisation par l'artiste ou d'un spécialiste de l'art contemporain d'un texte explicatif et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique;
- La visite éventuelle des sites du Massif du Sancy programmée par l'organisateur pour l'ensemble des artistes retenus.
- La mise en place de moyens par l'artiste pour assurer la maintenance de l'œuvre pendant la durée de l'évènement en cas de dégradations naturelles ou humaines de l'œuvre ;
- Le démontage de l'œuvre ;
- L'utilisation de quelques clichés dans le respect du droit moral. Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leur travail et leur œuvre le temps de l'évènement afin d'apparaître sur les supports relatifs à l'évènement Horizons « Arts-Nature » en Sancy (promotion, communication, produits dérivés (publications...), site Internet...).
- La cession des droits de l'exploitation de l'œuvre pour une période déterminée par l'organisateur. Les conditions de cette cession de droit seront fixées par un contrat entre l'artiste et l'organisateur. Les œuvres demeurent bien entendu la propriété intellectuelle des artistes, les droits sont cédés temporairement.

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY

APPEL A CANDIDATURES 2014

Après sélection des artistes, les 10 candidats retenus recevront la rémunération artistique selon un mode de versement précis. Le versement de la bourse s'effectuera en trois temps :

- o Le 1^{er} versement : **3000 € TTC** versés après la signature du contrat.
- o Le 2^{ème} versement : **2500 € TTC** versés à la fin de l'installation.
- o Le 3^{ème} versement : **2500 € TTC** versés à la fin de l'évènement après le démontage.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral de la somme versée.

Les œuvres :

- Type d'œuvres : installations *in situ* ; les œuvres proposées doivent être visuelles, ainsi marquer visiblement le territoire (par exemple, ce ne sont pas des œuvres uniquement sonores) ce ne sont ni des peintures ni des fresques. Ces œuvres suggèrent le lien étroit tissé entre l'art et la nature ;

- Les œuvres sont pensées éphémères ; leur durée de vie doit être d'un minimum de 3.5 mois à compter de l'installation de l'œuvre. L'artiste visera à tenir compte du climat du Massif du Sancy évoqué ci-dessous.

- Les conditions climatiques pouvant être extrêmes (vent violent, pluie forte, grêle possible l'été, neige tardive parfois jusqu'en mai) les artistes doivent prendre en compte ces conditions et s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les œuvres réalisées résistent aux intempéries.

- L'artiste s'engage à créer une œuvre en lien étroit avec le paysage du Massif du Sancy. Les créations « monumentales » seront privilégiées toujours dans le respect de l'échelle du territoire ;

- Le choix des matériaux : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement du site. L'utilisation de matériaux issus de la nature et/ou du territoire, de matériaux recyclés ou utilisant l'énergie renouvelable tels l'éolien ou le solaire seront favorisés.

- Le délai de réalisation et d'installation des œuvres : les œuvres devront être réalisées *in situ* ou être apportées en partie réalisées. La période de montage des œuvres sera prévue **entre le 12 mai et le 08 juin 2014 (dates à confirmer)**. Pendant cette période, la présence sur le territoire des artistes pour la réalisation et/ou l'installation de leur œuvre sera déterminée par un calendrier individuel proposé et validé par l'organisateur. **Les artistes s'engagent à livrer l'œuvre le dimanche 08 juin 2014 au plus tard.**

- L'intégration des œuvres : l'intégration des œuvres doit tenir compte de l'échelle du territoire et de la spécificité du lieu d'installation.

- La sécurité des œuvres : les œuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupure...)

- Les artistes sélectionnés devront préciser les modalités (techniques, logistique, étapes planifiées) de la réalisation de leur œuvre.

Les lieux : Le choix de 3 sites naturels

L'organisateur propose aux artistes de choisir 3 sites parmi la liste de sites proposés. Seul un site par artiste, sur les trois qu'il aura choisi, sera retenu par le comité de sélection en fonction de la démarche de l'artiste et l'originalité de sa proposition.

Les sites proposés ont été préalablement sélectionnés afin d'obtenir toutes les autorisations préalables d'utilisation des lieux. Dans le respect de la ligne directrice de l'évènement, nous souhaitons laisser toute la liberté de création et d'expression à l'artiste dans son utilisation des lieux¹ en tenant compte de l'activité agricole. Les fiches descriptives des sites proposés sont consultables par l'artiste sur le site internet de l'évènement.

Une liste des sites déjà utilisés les éditions précédentes est indiquée en dernière page.

Afin de mieux saisir le territoire et ses spécificités, un dossier sur l'histoire et les légendes du Massif du Sancy est disponible sur le site Internet de l'évènement.

Les projets : Les artistes peuvent proposer de 1 à 3 projets pour 1 à 3 sites différents.

¹ Le jury se réserve le droit de modifier les lieux d'implantation des œuvres choisis par les artistes en cas de nécessité.

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY

APPEL A CANDIDATURES 2014

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces à fournir :

Le dossier de candidature doit inclure obligatoire les pièces suivantes :

1. **La fiche candidature*** (remplie et imprimée) ;
2. **La fiche projet : une fiche par projet proposé (remplie et imprimée) ;**
3. **Une clé USB ou cdrom avec une étiquette mentionnant le nom de l'artiste référent incluant :**
 - CV sur 1 page* : liste des diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc.
 - Un texte biographique*
 - La démarche artistique globale de l'artiste*
 - Visuels d'œuvres antérieures réalisées (min 10 /maxi 20) *
 - Un texte exprimant les motivations de l'artiste
 - Une note explicative du projet
 - Visuels du projet incluant au moins 1 photomontage en situation (min 3 visuels)
 - Schéma(s) technique(s) du projet (facultatif)
 - Le budget en grande masse (frais artistiques, hébergement, restauration, coût du matériel, livraison, maintenance, frais de déplacement, frais de démontage, frais divers, autres)
 - Devis des dépenses principales des matériaux/outils pour réaliser le projet

*** Document à remplir par chaque artiste :**

Pour les candidats postulant en équipe, chaque membre de l'équipe devra remplir les documents mentionnés ainsi.

Il est aussi possible de compléter le dossier de candidature avec :

Tout type de documents complémentaires : photos de réalisations antérieures, publications, cv détaillé, etc - **dans une totale liberté de mise en forme et de présentation** - que l'artiste souhaite livrer pour une meilleure connaissance du projet et/ou de son travail artistique.

L'ensemble du dossier sera obligatoirement rédigé en français ou en anglais, et relié afin d'éviter toute perte d'une partie des documents. Il portera un titre qui pourra être, par exemple, le nom de l'œuvre proposée.

Le contrat :

Le contrat liant l'évènement à l'artiste sélectionné est exclusivement rédigé en français par respect de la législation française. Par conséquent aucune traduction du contrat ne sera fournie par l'évènement aux artistes étrangers.

Date limite d'envoi des documents : le mardi 12 NOVEMBRE 2013, le cachet de la poste faisant foi ou déposés ce même jour à 17h à l'adresse indiquée ci-dessous :

Horizons 'Arts-Nature' en Sancy
Office de Tourisme du Sancy
Allée du Lieutenant Farmont
63 240 LE MONT DORE

Pour télécharger la fiche candidature, la fiche projet, le dossier d'informations et les fiches descriptives des sites veuillez consulter : www.horizons-sancy.com / Pour plus de renseignements sur le territoire, veuillez consulter le Site Internet du Sancy : www.sancy.com / Pour tous les renseignements concernant l'appel à candidatures s'adresser à : Magalie VASSETNET E-mail : m.vassenet@sancy.com

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY

APPEL A CANDIDATURES 2014

SITES NATURELS UTILISÉS (2007 à 2013)

BESSE

2007 : Puy du Chambourguet
2008 : Pré sur point de vue Lac Pavin
2009 : Cascades de Chiloza
2010 : Puy du Pertuyzat
2011 : Puy de Montchal
2012 : Cascade d'Anglard ou de Vaucoux
2012 : Puy de Serveix
2013 : Les 2 puys (proche Puy Pertuyzat)

CHAMBON SUR LAC

2007 : Lac de Chambon
2008 : Col de la Croix Morand
2009 : Chambon des neiges, pré sous les orgues basaltiques
2010 : Col de la Croix St Robert
2011 : Lac de Chambon
2012 : Cascade de Voissière

CHASTREIX

2007 : Pré d'estive station Chastreix-Sancy
2008 : Pré face aux orgues basaltiques -Le Mont
2009 : Pentes du Roc de Courlande
2010 : Pré de Baffaud
2011 : Plaines brûlées
2012 : Pré de Lessard
2013 : Paysage ouvert (proche Roc de Courlande)

EGLISENEUVE -D'ENTRAIGUES

2007 : Lac d'Entraigues (fiche n°10)
2008 : Pré en bordure de route- entrée bourg
2009 : Cascade du bois de Chaux
2010 : Buron vers Pruneyre
2011 : Cascade d'Eglise neuve
2012 : Pré de vaches Salers, Falaitouze

LA BOURBOULE

2007 : Le Long de la Dordogne
2008 : La roche des fées
2009 : La roche des fées
2010 : Bois de Charlet
2011 : Bois de Charlannes
2013 : Aire des séquoias (Parc Fenestre)

LE MONT DORE

2007 et 2009 : L'aiguillette du Capucin : le pied du capucin
2008 : Sommet de la grande cascade
2010 : Pré des Mancelles (œuvre restante)
2011 : Sommet du Capucin
2012 : Cascade du Queureuillh
2013 : Belvédère (col Croix St Robert)

MURAT LE QUAIRE

2007 : Sommet de la Banne d'Ordanche
2008 : Plan d'eau du Pré cohaddon
2009 : Champs Hauts
2010 : Pré du feu d'artifice
2011 : Plan d'eau du Pré Cohaddon
2012 : Pré de Lessard
2013 : Banne d'Ordanche

MUROL

2007 : Carrière de Rabachot
2008 : Moulin de Landrode
2009 : Sommet du volcan de Tartaret
2010 : Sommet des grottes de Rajat
2011 : Parc du Prélong
2013 : Sommet du tartaret

PICHERANDE

2007 et 2008 : Puy de Charreire
2009 : Tourbière de Gayme
2010 : Puy de Paillaret
2011 : Pré de l'Escudor
2012 : Tourbière de Gayme
2013 : Tourbière de la Barthe

ST DIERY

2007 et 2010: Cheminée des fées
2008 : Murets proches de la couze Pavin
2009 : Pré de Plachis
2011 : Pré vue sur grottes de Jonas
2012 : Couze Pavin

SAINT NECTAIRE

2009 : Dolmen de Saillant
2010 : Pré face au village de St Nectaire
2011 : Pré du menhir de Freydefont
2012 : Puy de Châteauneuf
2013 : Pré de la Pinarde

COMPAINS

2012 : Motte de Brion

VULCANIA

2012 : Site

SAINT PIERRE COLAMINE

2013 : Sommet des grottes de Jonas

LE VALBELEIX

2013 : Pont gallo-romain

CHAINE DES PUYs

2013 : Cheire